

COMMUNE DE BOMPAS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le dix-neuf décembre

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 13 Décembre 2024

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Didier MALE, Sylvie TROTIN, Carmen ARANEGA, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Jean-François FRANCHET, Jérôme CATHALA, Jean Pierre SERRIE, Colette GONZALVEZ, Arnaud TREMOUILLE, Christophe MONELLS, Claude CAMPS, Dominique TEXTORIS, Vanessa ALBERICH, Pierre TILLOIS, Yolande LAFRANCAISE, Bernard MARY, Alain GRIEU, Brigitte LESIEUR,

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Marine PICORNELL ayant donné procuration à Didier MALÉ, Lucy FERRER ayant donné procuration à Marie DARNER, Carole COLMENERO ayant donné procuration à Carmen ARANEGA, Jérôme RUMEAU ayant donné procuration à Marie-Josée VIEGAS, Caroline LANGLAIS ayant donné procuration à Brigitte LESIEUR, Bernard CONSTANT ayant donné procuration à Alain GRIEU

Absents : Mesdames et Messieurs Frédérique CUGULLERE, Michel CUGULLERE

Secrétaire de séance : Pierre TILLOIS

Objet : 2024/06/16 – Cession de la parcelle anciennement AD7 (en cours de renumérotation cadastrale)

Vu l'avis des domaines en date du 21 Juin 2024

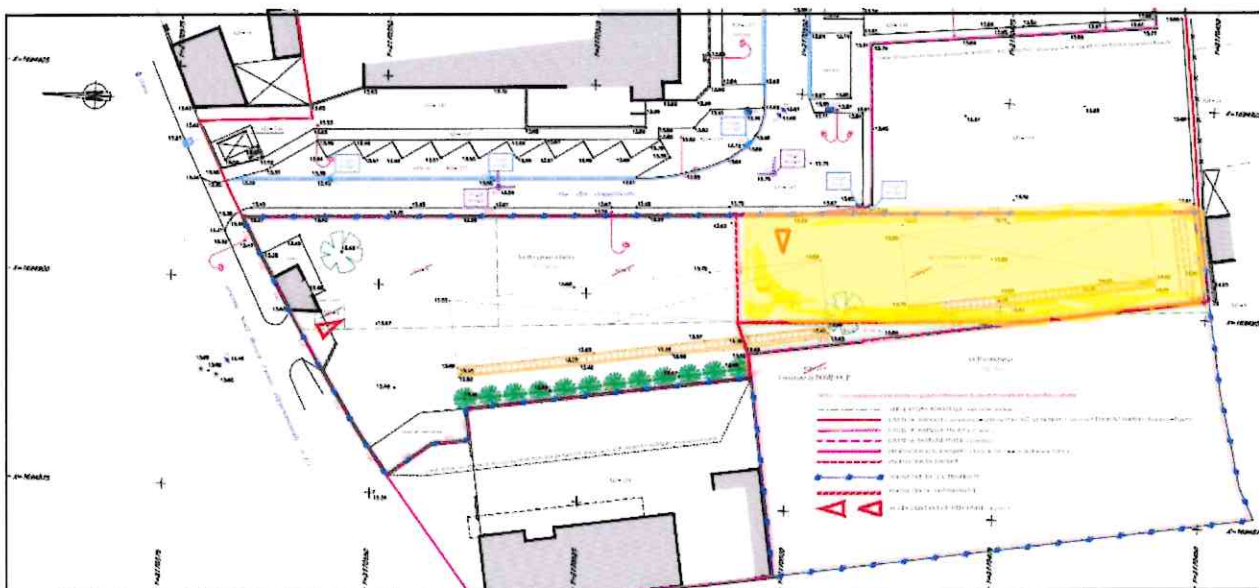
Considérant que la commune est propriétaire de parcelles en bordure du cimetière ;

Considérant que dans le cadre de sa politique en faveur de la Petite enfance dont l'un des axes est de favoriser l'accueil collectif de proximité, la commune a été sollicitée en 2022 par Madame Alicia ANThERIEU, porteuse d'un projet de micro crèche (maximum 12 enfants) ;

Considérant que la commune lui a proposé la parcelle anciennement cadastrée AD7 (dans l'attente du nouveau numéro cadastral) d'environ 711 m² après bornage au prix de 174 195 € (245 €/m²) ;

Considérant que par courrier en date du 4/12/24 Madame Alicia ANThERIEU a confirmé sa volonté d'achat au montant proposé par la commune ci-avant indiqué ;

Considérant le plan ci-dessous de la parcelle concernée ;



Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'AUTORISER** la vente de la parcelle anciennement AD7 (en cours de renumérotation cadastrale) qui n'entre pas dans le champ d'application de la TVA, pour un montant de 174 195 € à Madame Alicia ANTHERIEU ;
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tout autre acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 19 Décembre 2024

PUBLIÉ LE..... 20 DECEMBRE 2024

Le Maire,

Laurence AUSINA
